

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 6 juin 2022, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #2 - Rémi Beaudoin

Siège #3 - Diane Rancourt

Siège #4 - Patrick St-Pierre

Siège #5 - Claude Goulet

Siège #6 - Renaud Gosselin Est absent: Siège #1 - Gino Giroux

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger.

Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés., assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

22-081

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Rémi Beaudoin

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2022

4 - ADOPTION DES COMPTES

4.1 - Dépenses et salaires de mai 2022

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Adoption du règlement # 22-420 « Règlement de tarification pour services municipaux »

7.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 22-421 « Programme d'aide pour la construction et l'amélioration de bâtiments »

7.3 - Vente d'une superficie de terrain contigu au 138 rue du Moulin

7.4 - Dépôt du rapport résumé des états financiers par M. le maire

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

9.1 - Engagement de crédits: transports

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

13 - LOISIRS & CULTURE

13.1 - Engagement de crédits: loisirs et culture

13.2 - Départ de la responsable en loisirs, culture et patrimoine

14 - VARIA

14.1 - Offre d'achat: 320 rue Principale

14.2 - Vente terre végétale

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-082

3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DES COMPTES

22-083

4.1 - Dépenses et salaires de mai 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Claude Goulet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 222 619.81\$ plus 27 084.67\$ en salaires pour la période 5.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance.

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-084

7.1 - Adoption du règlement # 22-420 « Règlement de tarification pour services municipaux »

ATTENDU Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 avril 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 2 mai 2022;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Claude Goulet

QUE le règlement # 22-420 concernant la tarification pour services municipaux soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

22-085

7.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 22-421 « Programme d'aide pour la construction et l'amélioration de bâtiments »

Avis de motion au règlement # 22- 421 « Programme d'aide pour la construction et l'amélioration de bâtiments »

Je, soussigné(e), Patrick St-Pierre, conseiller(ère), donne avis de motion que le règlement # 22- 421 ayant pour objet d'aider à la revitalisation sur le territoire sera adopté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Conseiller(ère)

22-086

7.3 - Vente d'une superficie de terrain contigu au 138 rue du Moulin

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la Municipalité cède à Mme Jennyfer Villeneuve un terrain d'une superficie de +/- 26,19 mètres de largeur par 29,17 mètres de profondeur, plan de lotissement à venir. Le tout tel que décrit dans l'offre d'achat signée en date du 11 mai 2022.

Cette vente est faite pour le prix de 3 000\$.

L'acte notarié devra être conforme à l'offre d'achat signée entre les parties en date du 11 mai 2022, comme si le tout était ici répété.

Le maire, M. Francis Bélanger et la directrice générale & greffière, Mme Renée Mathieu, sont autorisés à signer l'acte notarié requis, y faire toute déclaration, y prendre tout engagement, percevoir le prix de vente et en donner quittance.

ADOPTÉE

22-087

7.4 - Dépôt du rapport résumé des états financiers par M. le maire

Proposé par: Claude Goulet

Appuyé par: Diane Rancourt

QUE le rapport du maire sur les faits saillants des états financiers 2020 soit publié dans le journal Notre Milieu.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

22-088

9.1 - Engagement de crédits: transports

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Claude Goulet

QU'une dépense de 5 695\$ plus taxes soit autorisée pour le remplacement d'une borne-fontaine sur la rue du Moulin, de 2 194\$ pour scie à asphalte avec chariot, de 15 000\$ pour diverses réparations d'asphalte au village, de 1 040\$ pour un compteur d'eau 2" et de 2 000\$ pour carburant.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

13 - LOISIRS & CULTURE

22-089

13.1 - Engagement de crédits: loisirs et culture

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QU'une dépense de 2 634\$ soit autorisée pour un abri solaire au Parc des jeunes, de 528\$ pour pub expo acéricole, de 500\$ pour pub Espace aux Rives du temps. Fête familiale 600\$.

ADOPTÉE

22-090

13.2 - Départ de la responsable en loisirs, culture et patrimoine

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la lettre de départ de Mme Karen Lessard, responsable en loisir, culture et communication;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QUE le poste soit ouvert aux candidatures dès maintenant.

ADOPTÉE

14 - VARIA

22-091

14.1 - Offre d'achat: 320 rue Principale

Proposé par: Rémi Beaudoin
Appuyé par: Patrick St-Pierre
QUE la Municipalité cède à M. Daniel Cliche le terrain portant le no de lot 4023365.
Cette vente est faite pour le prix de 5 000\$. L'acte notarié devra être conforme à l'offre d'achat qui sera signée entre les parties, comme si le tout était ici répété.

Le maire, M. Francis Bélanger et la directrice générale & greffière, Mme Renée Mathieu, sont autorisés à signer l'acte notarié requis, y faire toute déclaration, y prendre tout engagement, percevoir le prix de vente et en donner quittance.

ADOPTÉE

22-092

14.2 - Vente terre végétale

ATTENDU QUE la Municipalité désire disposer d'un amas de terre végétale dans la zone industrielle;

ATTENDU QUE nous avons reçu 2 offres;

Il est proposé par: Rémi Beaudoin
Et appuyé par: Diane Rancourt
QUE la Municipalité cède la terre végétale à M. Martin Boulanger pour la somme de 4 000\$, celui-ci devra la transporter dans un délai de deux mois à compter de ce jour.

ADOPTÉE

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: Renaud Gosselin
Et appuyé par: Diane Rancourt
Que la présente séance soit levée. Fermeture à 22h30.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.